

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>Zeitschrift:</b> | Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse                   |
| <b>Herausgeber:</b> | Aînés   |
| <b>Band:</b>        | 19 (1989)   |
| <b>Heft:</b>        | 11  |
| <b>Rubrik:</b>      | Télévision : le prix de la retraite : en direct avec Flavio Cotti |

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## TÉLÉVISION

Actuellement, rappelle le présentateur Eric Burnard, plus d'un Suisse sur cinq touche l'AVS. Et cette proportion est appelée à augmenter en raison du vieillissement de la population. Comment faire face à ce défi et résoudre les problèmes politiques, sociaux, humains qu'il soulève? Le conseiller fédéral Flavio Cotti, chef du Département de l'intérieur, fait part de ses idées et propositions, et répond en direct aux questions d'une dizaine de personnes (retraitées pour la plupart) présentes sur le plateau. Rendez-vous important puisque dans quelques jours le Conseil fédéral publiera son message sur la Dixième révision de l'AVS. Important aussi, car aujourd'hui dans notre pays, selon l'enquête d'un illustré romand, près de 400 000 retraités sur un total de 1,2 million n'auraient «que l'AVS pour vivre» (c'est-à-dire qu'ils ne touchent pas le 2<sup>e</sup> pilier).

Et les montants de l'AVS ne pèsent pas toujours très lourd face aux coûts de la vie et au renchérissement, comme en témoignent tout de suite deux invités. Selon M. Joseph Rey, président du Groupement syndical des retraités AVS-AI de Suisse, les intéressés n'attendent rien d'extraordinaire de la

Dimanche 24 septembre dernier, le sujet du «prix de la retraite» faisait le point sur la situation des retraités en Suisse, dans le cadre de l'émission «Table ouverte» de la Télévision suisse romande. Pour ceux qui n'auraient pas assisté à cette émission ou pour ceux qui l'ont suivie, voici quelques notes prises en marge du débat.

Dixième révision AVS. Pour prendre «un peu d'avance» sur le renchérissement, il aurait fallu une compensation de 10 à 12% (au lieu de 6,6%).

### Situation méconnue

M. Cotti note que les témoignages entendus sur le plateau correspondent à une situation réelle et souvent méconnue. Dans notre pays, dit-il, une très large majorité, certes, s'accorde très bien de la situation économique, mais on a tendance à oublier qu'une minorité, même petite, composée aussi d'un certain nombre d'étrangers, vit dans des conditions qui ne peuvent pas être considérées comme acceptables. Quelque 15% des bénéficiaires AVS touchent des prestations complémentaires. Quant à la Dixième révision de l'AVS, elle a notamment pour but de réaliser l'égalité la plus complète possible entre hommes et femmes. Sa deuxième mission consiste à faire un premier pas sur la voie d'un assouplissement de l'âge de la retraite. Troisième objectif: apporter certaines améliorations ponctuelles surtout pour les rentes modestes. Face à l'impératif de la neutralité des coûts donné en son temps par le

# Le prix de la retraite

## en direct avec Flavio Cotti

Conseil fédéral, l'accomplissement de toutes ces tâches apparaît un peu la quadrature du cercle à M. Cotti. Le Conseil fédéral est néanmoins décidé à faire tout son possible pour y parvenir, mais il faut savoir, dit-il, que nous nous heurtons en Suisse à un blocage chaque fois qu'il est question de recourir à des ponctions salariales: souvenons-nous par exemple du refus populaire opposé il y a deux ans au projet d'assurance-maternité. Les Suisses considèrent d'une manière générale que leurs salaires sont suffisamment érodés comme cela par l'assurance sociale.

Un participant, président de l'AVIVO à Lausanne, demande s'il n'est pas choquant, à cet égard, de constater que l'armée, depuis le début de l'année, a dépensé plus de 6 milliards de francs et que l'AVS, au cours du 1<sup>er</sup> semestre 89, a fait un bénéfice de 561 millions...

Il y a des années que l'on fait ce genre de comparaison, qui ne nous amène pas loin, rétorque M. Cotti. Et de rappeler que l'évolution des dépenses sociales est beaucoup plus soutenue que celle des dépenses militaires. Bien qu'il estime qu'un effort supplémentaire doive être fait en matière d'AVS, il invite les citoyens à ne pas s'imaginer que l'Etat peut puiser à volonté dans une fontaine miraculeuse pour alimenter le domai-

ne social. La difficulté des hommes politiques vivant dans une démocratie – et non dans quelque dictature sociale – consiste à obtenir le maximum possible dans un cadre et dans des conditions imposées par la majorité de la population, qui gouverne. Enfin, il est encore heureux que l'AVS fasse des bénéfices; dans d'autres pays, la situation n'est pas aussi favorable, et ici et là les rentiers ne sont pas toujours sûrs de toucher leur dû le mois prochain. Même chez nous, cependant, il faut s'attendre à une détérioration des conditions de financement de l'AVS compte tenu du vieillissement croissant de la population.

### Où est le deuxième pilier?

Plusieurs intervenants demandent ce qui peut être fait pour suppléer à l'absence des rentes du 2<sup>e</sup> pilier dont pâtissent de nombreux retraités. Le gouvernement essayera de donner un caractère plus social aux mesures prises, en essayant d'augmenter particulièrement les catégories de rentes les plus touchées, répond M. Cotti, mais il est difficile d'intervenir de manière parfaitement ponctuelle; ce sera plutôt dans le cadre d'une révision du 2<sup>e</sup> pilier et des relations à établir entre le 2<sup>e</sup> et le 1<sup>er</sup> pilier, car personne ne dit que le

parallelisme actuel entre l'un et l'autre doive être absolument maintenu. Autre point: la procédure d'accès aux prestations complémentaires pourrait être facilitée.

Aux retraités qui ont l'impression que l'augmentation des rentes ne comble jamais la hausse des prix, M. Cotti rappelle que l'adaptation se fonde sur un indice mixte qui tient compte de la hausse des prix et de l'évolution des salaires, lesquels tendent à augmenter davantage que les prix selon les données de ces vingt dernières années. Et d'ajouter qu'en observant l'évolution des rentes AVS depuis la création de cette institution jusqu'au jour d'aujourd'hui, il apparaît que la progression des rentes a dépassé de très loin l'évolution des prix.

Ne serait-il pas possible d'accorder des majorations de primes AVS en sommes fixes et non plus en pourcentage, de manière à favoriser les petits rentiers? Les thèses prônant un effort de solidarité accru se heurtent hélas à des limites politiques, fait observer le chef du DFI. Le système de l'AVS est déjà très social, par rapport à celui des caisses maladie, par exemple. Songeons que la différence entre la rente minimale et la rente maximale est du simple au double, alors qu'il n'existe aucun plafond pour les cotisations, contrairement à ce qui se passe dans le domaine fiscal, par exemple (réd. .... et dans la plupart des autres pays en matière de financement de la retraite). L'AVS a donc déjà, indéniablement, une structure sociale qu'il serait délicat de vouloir accentuer davantage sans risquer de susciter, en retour, un mouvement populaire visant à la rendre de nouveau moins sociale. Un certain nombre d'intervenants évoquent les

problèmes liés au deuxième pilier, notamment celui du libre passage, qui peut constituer une sérieuse entrave à la mobilité professionnelle par ailleurs si souvent prônée face aux nouveaux défis économiques.

Le système du 2<sup>e</sup> pilier est certainement lourd, bien qu'il ait apporté des améliorations incontestables pour de nombreuses catégories sociales, remarque M. Cotti. Mais il est perfectible et l'on s'achemine donc vers une 1<sup>re</sup> révision de ce pilier. Le Conseil fédéral recevra à la fin de cette année un rapport concernant une éventuelle révision du Code des obligations, qui devrait notamment faciliter la mobilité professionnelle. Cela dit, si M. Cotti pense qu'il serait vain de remettre en cause l'actuel système des trois piliers, comme le préconisent certains nostalgiques d'une pension populaire, il n'exclut pas l'éventualité d'un certain déplacement d'accent dans le mode de financement du 2<sup>e</sup> pilier. Nous assistons, avec le 2<sup>e</sup> pilier, à un phénomène de capitalisation extraordinaire qui, dit-il, «mérirait d'être un peu freiné». Par conséquent, une évolution vers une formule de financement reposant davantage sur la balance annuelle entre les rentes et les cotisations (système de la répartition propre à l'AVS) pourrait se justifier. Le tout est de déterminer l'ampleur et les limites de cette éventuelle modification. Ce sera là, en tout cas, un élément fondamental de la discussion sociale dans notre pays. Pour le reste, et à propos des plaintes relatives aux effets «spéculatifs» des capitaux du 2<sup>e</sup> pilier, M. Cotti rappelle, au contraire, le rôle bénéfique que jouent en général les caisses de prévoyance en matière de construction et de loyers.

## A la charge de la collectivité

Que pense M. Cotti de la marginalisation des personnes âgées (obligées d'entrer dans un home)? Avec l'augmentation du nombre des personnes âgées au cours de ces prochaines années (l'espérance de vie a augmenté dans notre pays, et c'est un bien), la question de leur insertion dans la collectivité deviendra de plus en plus aiguë. C'est un problème majeur auquel il nous incombe à tous d'apporter une solution. Cela implique également que l'on fasse des progrès sur la voie d'une plus grande souplesse dans le secteur de l'AVS, notamment avec la retraite à la carte, formule que soutient le Conseil fédéral. De même, M. Cotti souscrit à l'idée de maintenir autant que possible les retraités dans le circuit économique. Tout ce que peut faire l'Etat, c'est créer à cette fin un cadre général favorable. Pour le reste, «laissons tout de même la société et l'économie se manifester et se développer suivant des exigences qu'on ne peut et qu'il n'est pas souhaitable de réglementer». Quoi qu'il en soit, les problèmes de flexibilité sont aujourd'hui au cœur de la réglementation de la prévoyance sociale en général.

En revanche, M. Cotti demeure opposé au relèvement de 62 à 65 ans de l'âge de la retraite des femmes (bien que leur espérance de vie soit nettement supérieure à celle des hommes, admet-il) «tant que l'on considère encore et toujours, dans notre société, que malgré le principe constitutionnel de l'égalité des sexes, la femme est encore défavorisée (par exemple dans la vie professionnelle)». Il pense donc que «pour un

certain temps encore, ce petit privilège mérite d'être gardé...».

Pourquoi ne pas abaisser l'âge de la retraite des hommes? Parce que, dans ce cas, les fondements financiers de l'AVS seraient menacés, eu égard à l'évolution future de l'assurance-vieillesse. Le coût d'une réduction portant sur une seule année est déjà énorme. Or, si l'on tient à garder une AVS sûre...

En réponse à un participant qui lui demande s'il ne serait pas souhaitable de créer un revenu social minimum, M. Cotti déclare: «un pays qui se veut solidaire doit en effet penser aux minorités défavorisées et le problème devra être examiné de très près», ajoutant que le Fonds national étudie le problème de la «nouvelle pauvreté» et que le Département de l'intérieur «espère pouvoir annoncer de manière plus spécifique ce que cela représente».

En fin de compte, M. Cotti semble assez optimiste quant à l'avenir des assurances sociales en Suisse. «Si chaque citoyen suisse réussit à comprendre qu'il continue d'avoir, même s'il jouit de conditions de vie excellentes, un devoir de solidarité à l'égard des plus pauvres, je suis tout à fait confiant que le «beaucoup» qu'on a déjà atteint pourra encore être amélioré».

Sdes

Nouveau  
dans la région  
lémanique!

**Créneau 3**  
Une émission  
pour les retraités  
Samedi 11 novembre  
à 21 h  
FM 102.1 Stéréo  
Radio-Salève  
en collaboration avec  
votre journal «Aînés»